

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PACOME

REGLEMENT NO 74

Règlement concernant l'ouverture de la rue Power portant les numéros cadastraux 99-1-5, 102-4 et 102-5

ATTENDU que par suite de la mise en chantier d'une maison le long de la rue portant les numéros cadastraux 99-1-5, 102-4 et 102-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Pacôme, il devint urgent de procéder à l'ouverture de ladite rue;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement à régulierement été donné à la séance du conseil du 21 juin 1993;

ATTENDU l'article 796 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, sur proposition de René Dubé, appuyé par Jacques Lavoie, ce qui suit:

ARTICLE 1: Est par le présent règlement ordonnée l'ouverture de la rue portant le nom "RUE POWER", courant Sud-Nord sur les lots 99-1-5, 102-4 et 102-5 partant de la rue St-Luc pour rejoindre la rue William, sur une longueur de 213.54 mètres environ et un largeur de 12.20 mètres, tel que délimité par Jules Lévesque, arpenteur-géomètre.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur et en force le jour de sa publication, conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 5 JUILLET 1993



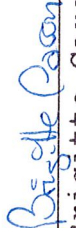
Maire



Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Brigitte Caron, secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Pacôme, comté de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h30, le 9 juillet 1993.



Brigitte Caron, sec.-trés.